JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE

LE CHAT NOIR

Numéro 14, nouvelle serie

0,75 €

Février 2007

PAS DE BRAS, PAS DE CHOCOLAT !!!

Décidément rien ne nous seras épargné : au delà du crétinisme publicitaire la dernière campagne d'affichage des T.U.R (1), relève de la véritable agression, elle poursuit ce qui semble être sa nouvelle ligne promotionnelle, la stigmatisation sociale des plus pauvres dans notre ville. En effet l'opération de propagande municipale Liberté, Égalité, Mobilité (2) terminée, Kéolys, la société qui exploite le réseau de bus de notre ville, a décidé de redevenir sérieuse. La tendance avait déjà été exprimée dans la réclame pour l'assurance maladie qui par un subtil parallèle entre absentéisme scolaire et absentéisme au travail nous prévenait que la sèche au boulot (l'arrêt de travail de complaisance) était un délit. Bref, le message est clair, pauvres, déviants, feignants, tire au flanc, restez à quai vous n'êtes pas les bienvenues !

Cependant ce discours est l'illustration d'un pan du discours sécuritaire qui envahit chaque jour un peu plus l'espace public, et il permet surtout d'évacuer prestement toute discussion sérieuse sur les transports en communs.

L'idéologie sécuritaire a besoin, pour prendre prise dans la société, d'un bourrage de crâne permanent, pour cela diviser la population est un bon moyen, en affirmant que la fraude est un «frein pour tous», la pub veut signifier que les désagréments que pourrait éprouver l'usager en règle (manque de confort, de disponibilité de service) doivent être imputés à une minorité : les fraudeurs. Rémois-es, vos transports publics sont-ils moches, inadaptés, chers, surtout ne critiquez pas la politique municipale, n'essayez pas d'interroger Kéolys qui s'engraisse avec vos impôts, ne cherchez pas à comprendre ! Le coupable c'est lui le fraudeur.

Elle renforce encore les stéréotypes sociaux, le fraudeur jeune-à casquette-basané est un vecteur d'insécurité.
Les braves communicants de la TUR savent-ils que des mères de familles prennent parfois le bus en fraudant, parce que la fin du mois approchant et les finances se terminant il faut faire des choix ? Ont ils déjà connus l'humiliation d'un contrôle aux heures de pointes où les uniformes de la milice anti-fraudeurs vous entourent pour dresser un procès verbal, sous les regards soupçonneux de la foule ? En nous proposant l'alternative suivante, raquer ou marcher, et surtout en l'affichant publiquement, ces encravatés envoient un véritable crachat aux visages de tous ceux qui dans cette ville se battent tout les jours au quotidien pour s'en sortir tant bien que mal, et qui vont pouvoir constater le mépris placardé sur les bus de leur ville.
La ficelle est vraiment grossière et à déjà été utilisée, la SNCF par exemple avait employé cette technique en établissant un parallèle entre la fraude et le manque d'équipement collectifs des gares. Le frau-

Dans ce numéro :

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €

1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros: 11,45 €

Pour 3 x 10 numéros: 16,00 €

5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

Supplément à Courant alternatif, n° 166, février 2007
Com. Par. : 0610 G 86750

Pour les seules obligations légales Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex

ISSN : 1951-1701

deur est ainsi perçu comme un perturbateur social, un élément qui nuit à l'ensemble de la collectivité, et qui doit être écarté. A quand un service téléphonique de dénonciation des passagers sans titres de transports ?

Les médias s'interrogeaient dernièrement sur les raisons des incendies des bus dans les banlieues. Si tout les bus de Keolys (environ 30 % des sociétés de transports en commun) affichent cette publicité on comprend mieux les raisons des jeunes.

Et puis surtout cette focalisation des problèmes sur la fraude est un excellent moyen pour évacuer la question des transports en communs et l'accès aux services collectifs.

Notre niveau de mobilité doit-il être condition de notre niveau de revenu ? Comment sont décidés les tarifs, sur quelles bases ? sur des bases de ressources (revenus...) ou bien de notre fonction sociale (jeunes, vieux, étudiants, familles nombreuses...) : un seul exemple il existe un tarif unique pour les étudiants la carte Campus et ce quelque soit leur niveau de revenu.
Poursuivons la réflexion, la publicité affirme que la fraude est un frein pour tous, pour qui ? En quoi le fait de prendre le bus avec un fraudeur empêche le passager en règle de prendre ce bus, non c'est bien la non gratuité du bus qui est un frein pour tous, d'ailleurs que paye-t-on lorsqu'on paye son ticket de bus, le service ou bien plutôt les dispositifs mis en place pour empêcher la fraude (oblitérateur, impressions des tickets, publicité, salaire des contrôleurs...)

Ainsi la question de la non gratuité des transports publics ne résiste pas à un examen sérieux… hormis celui du contrôle social. Sélectionner par le fric et transformer les transports publics en zone de flicage permanent (qui sait que des caméras de vidéo surveillance sont présentes dans les bus rémois ?), permet d'alimenter les politiques d'apartheid social en vigueur. Les déplacements sont sous séquestre, ils sont uniquement autorisés pour aller au travail ou pour se rendre dans les zones de consommation (périphéries/centres, périphéries/ZAC), bref lorsqu'ils sont utiles pour le système. Pas question d'utiliser les transports pour notre plaisir, pour découvrir notre ville, pour pouvoir nous rapproprier un peu de notre espace et de notre temps. Le cynisme atteint son apogée avec la dernière initiative de Reims Métropole, le choix du look du tramway. Rémois vous pouvez choisir la couleur de votre rame, par contre pour monter dedans ça ne sera pas le même problème... quelle misère !!!

F. Rode
contact : fraudedemieux@no-log.org

1 Il est simplement inscrit en assez gros caractères : halte aux tricheurs ! PAS DE TICKETS PAS DE BUS ! La fraude un frein pour tous !
2 Inscrit dans la semaine nationale des transports publics, cette vaste fumisterie sous prétexte de débats, de conférences et de rencontres n'avaient finalement que pour but de nous vendre le Tramway de Jean Louis «pharaon» Schneiter

IQT, APRF, OQTF

Avant le 1er janvier 2007

Lorsqu'un étranger recevait un **refus de séjour** suite à un récépissé de demande de séjour, à un titre temporaire, un refus de renouvellement de carte de séjour ou lorsqu'il était débouté du droit d'asile, ou lors d'un retrait de titre de séjour, celui-ci était généralement accompagné d'une **Invitation à Quitter le Territoire (IQT)** dans le délai d'un mois. Généralement, cette IQF était suivie d'un **Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF)** qui pouvait être expédié par voie postale. Celui-ci devait indiquer le lieu de reconduite. Un recours devant le Tribunal administratif devait être déposé dans un délai variant de 2 jours (si la personne était en rétention administrative) à 7 jours en cas d'envoi par voie postale. Le jugement, par un juge unique, était rapide.

Après le 1er janvier 2007

Depuis le 15 janvier 2007, les refus de séjour pourront être accompagnés d'une **Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)** dans le délai d'un mois qui devra aussi indiquer le lieu de reconduite à la frontière. **Le seul recours** possible sera **le Tribunal administratif** et ce **dans un délai d'un mois**. Tout devra être écrit et il sera possible de faire un mémoire complémentaire dans les 15 jours qui suivent le dépôt du 1er mémoire. Le **TA doit rendre son jugement dans un délai de 3 mois maximum** après la date de notification de l'OQTF, **sauf si la personne se trouve en rétention administrative, auquel cas le TA aura 3 jours pour rendre son jugement.** Il y a collégialité avec un rapporteur, sauf en cas de rétention administrative et si le dossier n'est pas encore totalement instruit, un seul juge jugera de la reconduite à la frontière et du lieu de reconduite. **Sauf en cas de rétention administrative, ce recours devant le TA est suspensif.**

Liquidation judiciaire avec plus de 300 licenciements des Ateliers Thomé-Génot

Le couperet est tombé brutalement : la liquidation judiciaire avec 300 licenciements (sur Nouzonville, Gespunsart dans les Ardennes et Iton dans l'Eure). Celle-ci a aussi fait des dommages collatéraux chez les sous-traitants. Un artisan de Deville aurait laissé une «ardoise» de 15.000 euros dans l'affaire. Une PME locale de 27 salariés spécialisée dans les pièces forgées, a aussi «trinqué».

Sur les pôles d'alternateur, il est très difficile d'espérer une reprise de l'outil de production. L'activité traditionnelle (travaux publics, levage-manutention, robinetterie industrielle) pourrait être sauvée par des forges locales.

Le contrat de transition professionnelle

Le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a présenté le dispositif d'accompagnement et de retour à l'emploi dans le cadre du contrat de transition professionnelle (CTP), mis en place à titre expérimental sur une partie des Ardennes il y a quelques mois. «*Cette procédure accompagne le salarié pendant douze mois tout en lui garantissant une allocation égale à 80 % du salaire brut moyen*». En cas d'acceptation du CTP, les salariés intéressés ont un délai de 21 jours à compter du CE extraordinaire pour rendre réponse auprès du liquidateur judiciaire, soit le 20 novembre.

La lutte

Après le quartier de la préfecture, la zone commerciale de Villers-Semeuse, environ deux cents salariés des Ateliers Thomé-Génot de Nouzonville ont investi les voies ferrées à la gare SNCF de Charleville-Mézières, paralysant ainsi les arrivées et les départs des trains. Les manifestants mettent la pression pour obtenir la prime individuelle de 30.000 euros à la suite de la liquidation brutale de cette entreprise pourtant rachetée il y a deux ans par le groupe américain Catalina. «*Les 30.000 euros, c'est pour ne pas partir sans rien. Pour notre dignité. On est en train de se faire jeter comme des malpropres. C'est aussi pour avoir le temps de nous retourner. Si on ne signe pas le CTP, on a deux mois de préavis (novembre, décembre), après on solde les congés payés (au moins le mois de janvier). On ne touchera le chômage qu'après. Il faut que le liquidateur et les AGS n'oublient pas de verser nos chèques tous les mois en attendant que les ASSEDICS prennent le relais sinon comment on va payer nos traites ?* »

Le syndrome Cellatex

Le 9 novembre matin, boulevard Jean-Baptiste Clément à Nouzonville (siège des ex-Ateliers Thomé-Génot), les ouvriers de Thomé-Génot et la population tout entière ont vu débarquer plus de 250 policiers et gendarmes. «*Une opération de sécurité civile*» selon les termes polis de la préfecture. Si les forces de l'ordre avaient quitté Nouzonville la veille au soir, deux compagnies de CRS et un escadron de gardes mobiles (soit au moins 250 hommes) se sont stationnés vers 5 heures hier matin sur la place de l'hôtel de ville. Moins d'une heure plus tard, la trentaine de salariés qui passaient la nuit dans l'usine ne pouvait que laisser pénétrer les policiers et militaires. Ordonnée par la préfecture, cette opération visait à «*sécuriser*» un site où étaient stockés de nombreux produits toxiques. «*Il y a deux logiques en parallèle : celle de la discussion, avec une première réunion à Paris mercredi, une seconde vendredi ; et celle de la sécurité. Thomé-Génot se situe en milieu urbain, et l'usine n'était pas bien entretenue (un rapport de la DRIRE en atteste, daté de mai dernier). Il y a quelques jours, une première évacuation de produits toxiques a été effectuée. Ce processus se poursuit. Et il valait mieux que cela soit en présence de forces de l'ordre, car cela pouvait ne pas être bien vu par les salariés. Il y a Thomé-Génot et il y a les Ardennes. L'opinion compatit à la situation des ouvriers licenciés, mais elle ne supporterait pas non plus que la paralysie des services publics perdure et qu'on laisse des produits dangereux dans cette usine*». Selon les services de la préfecture, ce sont plus de 100 m^3 de produits stockés en citerne (acides, déchets huileux etc.) qui ont été extraits. «*Une dispersion de ces produits dans l'environnement aurait été néfaste*».



Rencontre des élus avec le Ministre délégué au travail

A la place d'un pécule espéré de 30.000 euros chacun, Gérard Larcher leur propose une batterie de mesures, avec un «objectif» annoncé de l'État de «*zéro chômeur pour les salariés d'ATG à l'échéance de douze mois*». Est confirmé le maintien du niveau de salaire pendant la durée du CTP. Mais, nouveauté, on prévoit désormais que la compensation salariale aille au-delà des 12 mois de contrat. Elle pourra durer 24 mois supplémentaires «*en cas de reclassement dans un emploi moins rémunéré*». L'État s'engage également à apporter une «*aide personnelle au reclassement*» pour aider les salariés dans la recherche d'emploi et leur formation. Un prochain comité interministériel proposerait de doper le «*contrat territorial des Ardennes*» mis en place pour la période 2005-2007, son enveloppe initiale étant de 48 millions d'euros. A cela s'ajoutera le «plan *de dynamisation de l'économie ardennaise*», que le Conseil Général souhaite financer à hauteur de 100 millions, sur une période de deux à quatre ans.

«*Une première action de création de 500 emplois est décidée*» et sera «*engagée par une société de reconversion sur un périmètre recouvrant les zones plus touchées des Ardennes à compter de janvier 2007*».

Rencontre avec la médiatrice nommée par le ministre du Travail

L'intersyndicale a rencontré à plusieurs reprises à Charleville-Mézières la médiatrice nommée par le ministre du Travail, ex directrice régionale du travail. La prime de 25.000 euros, revendication unique des salariés de Thomé-Génot, a été satisfaite grâce à une participation financière complémentaire du conseil général des Ardennes et du conseil régional. L'accord final prévoit qu'à condition d'adhérer au Contrat de transition professionnelle, chaque salarié percevra «une aide financière exceptionnelle» de 10.000 € à la signature, une autre aide de 10.000 € au bout de six mois, et enfin, 5.000 € «à la sortie du CTP».
L'administrateur délégué de l'Union des industries et métiers de la métallurgie dans les Ardennes a annoncé que l'UIMM avait validé au niveau national une aide de 100.000 euros aux salariés de Thomé-Génot pour la formation-reclassement du personnel de l'entreprise dans le cadre du Contrat de transition professionnelle.

Jusqu'au bout

Les «Thomé-Génot» restent plus que jamais actifs et vigilants quant à leur avenir. Plusieurs dizaines de salariés de Thomé-Génot sont allés camper devant le Palais de Justice de Charleville après la seconde rencontre où des propos aigres-doux étaient échangés à l'arrivée sur place du Procureur de la République. Une quarantaine de salariés ont manifesté devant le siège du Medef à Charleville-Mézières en «canardant» d'œufs la façade de l'organisme patronal. «*On avait oublié cette structure dans le panel des différents endroits où on a jusqu'alors exprimé notre colère*». Ils ont à nouveau bloqué l'entrée de la préfecture. Ils ont très mal vécu le départ de la médiatrice, rentrée à Paris «*afin de rendre compte aux collaborateurs du ministre Gérard Larcher de l'état des discussions*». Ils étaient persuadée que les modalités d'attribution de la prime seraient discutées le plus rapidement possible. «*Il nous restait trois jours pour finaliser l'accord sereinement et Mme Bernol-lin-Bois s'absente pour rendre compte au ministère ! Résultat, on n'avance plus*», le dispositif du contrat de transition professionnelle dont le délai d'option arrive à terme le 20 novembre.



L'Etat s'en sort bien, les Champ'ardennais vont payer

Sur les 25.000 euros obtenus pour ceux qui s'engagent dans le CTP, l'Etat n'en a lâché que 5.000. Le reste se répartissant à 50-50 entre le département des Ardennes et la région Champagne-Ardennes. Or, ce n'est pas aux collectivités territoriales de payer la casse. Cela va entraîner une augmentation des impôts locaux, les ardennais allant être doublement taxés. Comme cela, l'Etat pourra dire que la fiscalité de l'Etat baisse, alors que celle des collectivités locales augmente…

Rien n'est vraiment réglé

«*Ca fait plus de trois semaines qu'on a signé leur fameux CTP. Et on attend encore le premier euro*». Manifestation mi-décembre devant et dans la cour de l'usine, petit brasier alimenté par des bouts de palettes et des pneumatiques. Pas loin de cent à s'être rassemblés pour dire leur désarroi de ne pas avoir encore touché le moindre centime d'euro, alors que l'accord qui a mis fin à leur lutte date du 20 novembre et que pour la plupart d'entre eux, ils ont signé à cette date le contrat de transition professionnelle, condition sine qua non pour toucher 10.000 euros d'indemnité à l'entrée, 10.000 autres euros au bout de six mois, et 5.000 à la sortie. Une convention a été signée avec l'Assedic des Ardennes qui doit verser les indemnités. Mais c'est l'Unedic, à Paris, qui aurait «*souhaité mettre son grain de sel sur des points de détail juridiques*». Au-delà de la prime, les ex-Thomé-Génot (qui se sont constitués désormais en association*) pestent aussi contre les lenteurs des autres organismes : «*Nous n'avons pas non plus touché notre «solde de tout compte» qui comprend par exemple les primes d'ancienneté, les RTT, etc.*» Cette fois, c'est l'organisme qui assiste l'Assurance des salaires (AGS) qui est en cause. Avant Noël, la première prime de 10 000 € est enfin tombée. Une partie des salariés ont entrepris une action aux Prud'hommes pour licenciement abusif. Soit ceux-ci considèrent qu'à partir du moment où l'on démarre une activité de même nature avec les mêmes moyens, dans les mêmes locaux, il s'agit d'un transfert d'activité. Et à partir de là, la logique veut qu'Ardennes Forge reprenne l'ensemble des salariés (donc les 270 salariés qui n'ont pas encore été repris par Ardennes Forge – voir par ailleurs) et qu'elle fasse un plan social ensuite si elle estime qu'il y a trop de personnel. Soit le conseil des prud'hommes reconnaît le licenciement abusif et cette fois, ce sont les AGS, fonds d'indemnisation alimentés par les cotisations patronales, qui devront supporter les frais des licenciements. Ce serait la voie de recours la plus favorable aux anciens salariés non repris : ils n'auraient alors pas à rembourser les sommes perçues.

La sous-traitance automobile ardennaise paie très cher la politique des donneurs d'ordre

La direction de Delphi a annoncé le 7 novembre la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi concernant 106 personnes. L'échéance finale est arrêtée au 30 novembre 2007. La réduction d'effectif à l'usine de Donchery, spécialisée dans la sous-traitance automobile, fait suite à la «délocalisation» en Pologne et au Mexique de la production d'évaporateurs. La société Glaverbel, implantée à Donchery, spécialisée dans la fabrication des vitres latérales pour l'automobile, qui employait 122 salariés vient de fermer ses portes. Chez Vistéon à Charleville-Mézières (1.003 salariés en CDI et 200 intérimaires), 340 postes devraient être supprimés d'ici 2008, peut-être avant puisque Thomé Génot était un des principaux fournisseurs.

La situation économique des Ardennes

Les Ardennes perdent régulièrement des habitants : ils sont actuellement moins de 290 000. 26 % des salariés occupent des emplois industriels (dont 18 000 dans la métallurgie), alors que les entreprises industrielles ne représentent que 15,5 % des entreprises. Le taux de chômage est supérieur d'environ 4 points de la moyenne nationale avec des pointes à 20 % dans certaines villes comme Charleville (aux alentours de 14 000 chômeurs de catégorie 1). Le nombre de RMIstes est en constante augmentation avec à jour plus de 7 100 bénéficiaires.

A chaque grand mouvement social, il y a un plan de réindustrialisation des Ardennes et de création d'emplois (après Vireux dans les années 80, après Cellatex début 2000, et aujourd'hui après Thomé Génot). 66 Millions d'euros ont été investis par l'Etat auprès des entreprises ces 10 dernières années, sans résultats.

La tarte à la crème pour expliquer cette situation est de répéter que le département est enclavé. L'A 34 est presque terminée (elle doit permettre de rejoindre Rotterdam à Marseille sans quitter l'autoroute), le TGV va aller jusque Sedan et pourtant, la situation économique ne s'améliore pas.

Une nouvelle entreprise sur le site

«*Il ne s'agit pas d'une reprise des Ateliers Thomé-Génot. Il s'agit d'une entreprise qui se crée en totale indépendance et qui s'installe dans des locaux disponibles*». Créé depuis la mi-décembre, Ardennes Forge se lance dans la production de pôles d'alternateurs. Une dizaine de techniciens et d'administratifs travaillent à la maintenance des machines, au nettoyage des locaux, au lancement commercial. Dès que la production démarrera (2ème semaine de janvier), l'entrepreneur espère porter l'effectif à une trentaine de salariés pour atteindre les 50-70 personnes d'ici un an. «*L'entreprise démarre avec le soutien opérationnel d'Estamfor (filiale de Farinia, entreprise qui s'était portée repreneuse d'ATG en 2004) mais notre objectif est de voler de nos propres ailes le plus rapidement possible*». Pour ce faire, Ardennes Forge loue donc les locaux au liquidateur judiciaire. Elle a un contrat de location des machines avec option d'achat au conseil général, elle a racheté les stocks de pôles d'alternateurs qui avaient été usinés à Nouzonville et, le temps de mettre le pied à l'étrier, Estamfor met à disposition son carnet d'adresses, ses directeurs informatique et commercial. Si l'activité connaît l'expansion souhaitée, d'ici deux ans, Ardennes Forge quittera la rue Jean-Baptiste-Clément pour s'installer sur une zone d'activités de la vallée de la Meuse.

Quelles réactions de solidarité ?

Si les salariés de Thomé-Génot se sont organisés en intersyndicale CGT-FO-CFDT, l'intersyndicale au niveau départemental n'est que de façade. La CFDT a refusé de s'associer à la journée «Ardennes mortes», appelée par la CGT et FO et qui a rassemblé environ 1 500 personnes à Charleville, dont beaucoup de jeunes et n'a jamais été en accord avec les opérations coup de poing menées par les salariés. Il y a eu aussi un rassemblement à Nouzonville suite à l'intervention des forces de répression. Une réelle solidarité s'est mise en place entre les Vistéon et les Thomé-Génot

On a beaucoup vu les politiques (de droite comme de gauche même d'extrême gauche), en particuliers les élus, soutenir la revendication des 30.000 € pour tous. A quelques mois des présidentielles et des législatives, il fallait se montrer et essayer de grappiller des voies…









Comment en est-on arrivé là ?

Pour comprendre ce qui s'est passé à Thomé-Génot, il fallait se pencher sur l'histoire récente de cette entreprise. C'est qu'a fait l'UD 08 Solidaires à travers «Le livre noir de Thomé-Génot». En voici des extraits.

Thomé-Génot leader mondial des pôles alternateurs

Il n'est pas inutile, sans doute, d'expliquer ce que fut Thomé-Génot avant tout cette affaire.

Grâce à une technologie (et à un brevet) mieux adaptée au développement du marché automobile, basée sur la technique du forgeage, plus efficace pour la production d'électricité, Thomé-Génot était devenu leader mondial des pôles d'alternateurs et avait conquis 30 % du marché mondial. Plus important peut-être, ATG (Ateliers Thomé-Génot, raison sociale exacte de l'entreprise) compte tenu des investissements réalisés et déjà amortis avait placé entre lui et ses éventuels concurrents (dont Bosch, employant une autre technologie basée sur la tôle usinée) une distance difficile à franchir. La direction de Thomé-Génot ne mesura pas le rapport de force en sa faveur vis-à-vis de ses clients et se soumit comme tous les autres sous-traitants équipementiers automobiles à la pression des grands groupes, pression à une baisse exagérée des prix.

Cette gestion des dirigeants d'ATG aboutit au dépôt de bilan de l'entreprise qui fut mise en redressement judiciaire le 19 février 2004, avec période d'observation de 6 mois. Le montant total du passif s'élevait à 11,7 millions d'euros. Durant cette période d'observation plusieurs repreneurs se manifestèrent contrairement aux propos du président du tribunal de commerce qui déclare : "*Au moment du redressement judiciaire, il n'y a eu qu'un projet de reprise extérieure. Celui de Farinia qui voulait racheter l'affaire pour un prix dérisoire, en laissant sur le carreau un grand nombre d'emplois* (NDLR : au moins 100)". Effectivement le tribunal de commerce a rejeté cette offre le 8 juillet 2004, la jugeant très insuffisante et contraire à l'intérêt des créanciers (et de l'emploi), mais une autre offre, celle du plan de continuation d'AMIQUAR (propriétaire d'Ardenne Equipement) ne fut pas retenue, sans parler d'une autre proposition moins importante de reprise partielle. Il est vrai qu'au même moment une proposition de continuation venue de la société Catalina Capital Advisers LLC reçut un avis très favorable de l'administrateur judiciaire.

La proposition américaine : le carrosse de Cendrillon

En novembre 2003 l'équipe de Catalina avait été informée de la situation d'ATG par Vistéon (l'un des principaux clients d'ATG) avec l'objectif d'apporter son soutien au "management" de la direction de l'entreprise. Catalina se présentait alors comme une entreprise de conseil et d'expertise dans le secteur de la sous-traitance automobile, composée d'anciens cadres de Toyota. Lorsque ATG eut déposé le bilan et fut mis en règlement judiciaire, Catalina eut d'autres projets plus ambitieux.

Le 18 juin 2004, Catalina dépose un plan de continuation assez merveilleux : reprise de tout le personnel, y compris embauche des intérimaires sur 3 ans, le passif est repris avec un plan d'apurement des dettes. Catalina va créer un groupe de sous-traitants automobiles appliquant les méthodes de réduction de coûts en vigueur chez Toyota. Tout est merveilleux, les promesses n'engagent que ceux qui les croient et Cendrillon le sait.

(…) Catalina n'arrive pas seul dans cette affaire mais associé à un Lightyear Capital Fund, un fonds d'investissements dont les capitaux propres s'élèvent à 600 millions d'euros et qui gère 1.600 millions d'euros d'actifs. Lightyear apporte une ligne de crédit de 3 millions d'euros pour une période de 5 ans dans laquelle ATG pourra puiser, autant que de besoin, et reprend à part égale avec Catalina 75 % des actions de Thomé-Génot, pour l'euro symbolique.

(…) Minuit, le carrosse disparaît et avec lui Lightyear Capital Fund. Voici ce qu'en dit le quotidien Le Monde : "*Première anomalie, entre le dépôt du plan de reprise et l'audience au tribunal, Lightyear Fund, qui devait assurer 50% du financement, a disparu des documents officiels*". Le carrosse s'est transformé en citrouille mais Cendrillon promet beaucoup : Greg Willis "chief executive officer" de Catalina Capital Advisors, LLC : "*Catalina abonderait afin de permettre qu'ATG puisse faire face à ses engagements*". Exit Lightyear, Greg "assure" comme l'on dit dans les milieux économiques.

Le 14 octobre 2004, comme un seul homme et malgré la disparition de Lightyear, le tribunal de commerce avalise le plan de continuation déposé par Catalina. (…)

Tout pour 1 euro

En fait, si on lit attentivement le plan de continuation de notre ami Greg, tout y est écrit... ou presque. La cession pour l'euro symbolique de 75% des actions de Thomé-Génot, la vente de l'immobilier de l'entreprise (un peu sous-estimée mais ne chipotons pas), la création d'un mini groupe de sous-traitants de l'automobile (en évitant bien sûr de dire d'où va venir l'argent pour le financer).

Reconnaissons au passage la force du plan : dévoiler toutes ses intentions aux autorités consulaires et à l'Etat, pour procéder en pleine lumière. Ils n'y verront que du feu. Un commissaire au plan est donc nommé par le tribunal de commerce. Son rôle, ne sera que de s'assurer que le plan d'apurement du passif est respecté et rien d'autre. Les dirigeants de Catalina vont donc payer (avec l'argent d'ATG dont ils ont pris le contrôle) rubis sur l'ongle l'échéancier

Un bon "management" se paie deux fois

L'immeuble que possédait ATG près du canal Saint-Martin à Paris est vendu pour un million d'euros ainsi que des appartements et des maisons à Nouzonville pour 480.000 euros. En 2005, d'autres biens semblent avoir été cédés puisque les comptes d'ATG font état de ventes immobilières totales de 700.000 euros.

(…) Comme le soulignera le cabinet Syndex (mandaté par le comité d'entreprise), le coût du management lié aux rémunérations élevées des principaux dirigeants s'élèvera à 766.000 euros sur l'exercice 2005.

Bilan de la gestion de Catalina :

Coût du management sous forme de royalties 753.000 euros pour 2005

Coût du management sous forme de salaires 766.000 euros pour 2005

On pourra penser que d'autres "managers" américains viendront à Nouzonville "manager" les sangliers ardennais. Effectivement, il vint des consultants d'outre-Atlantique, leurs frais de formation facturés par Catalina se montèrent à 460.000 euros pour l'exercice 2005. Soit au total près de deux millions d'euros pour une année de coût de "management" ponctionnés sur une société en grande difficulté.

Soulignons au passage que le comité d'entreprise dispose de deux représentants au conseil d'administration d'ATG, délégués par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres, techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ils assistent avec voix consultative à toutes les séances du conseil d'administration. Les membres de cette délégation du personnel ont droit aux mêmes documents que ceux adressés aux membres du conseil. Ces deux membres ont donc été avertis du vote des royalties, lors de la séance du conseil d'administration d'avril 2005. Ce qui est confirmé par les déclarations de l'actionnaire minoritaire d'ATG : "*Le personnel représenté à ce conseil n'a rien dit*"

Considérant la situation de l'entreprise, le comité d'entreprise aurait pu, dès cette date, mettre en oeuvre son droit d'alerte ayant eu connaissance de fait de "*nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise*" (code du travail, art. L 432-5).

(…) Le champ d'intervention du comité d'entreprise est plus large que celui du commissaire aux comptes qui met en oeuvre la procédure d'alerte lorsqu'il constate des faits de nature à compromettre la continuité de l'entreprise. Pourtant le comité d'entreprise ne déclencha son droit d'alerte qu'après celui du commissaire aux comptes en novembre 2005.

Beaucoup trop de temps perdu. Mais pas pour tout le monde…

Un conte de fée jusqu'au bout... sauf pour les salariés !

En novembre 2005, le commissaire aux comptes déclenche une procédure de droit d'alerte. Il faut dire que le niveau des dettes s'élève à 15.328.000 euros pour des fonds propres de 5.340.000 euros.

(…) Si le commissaire aux comptes constate qu'en dépit des décisions prises la continuité de l'exploitation demeure compromise, il établit un rapport spécial qui est présenté à la prochaine AG des actionnaires. Ce rapport spécial d'alerte a été présenté le 12 juin 2006 (six mois après le premier droit d'alerte) à l'assemblée des actionnaires.

(…) Le 19 juillet 2006, les délégués syndicaux CGT, CFDT, FO, CGC d'ATG remettent le rapport Syndex au président du tribunal de commerce. A cette date celui-ci ne peut donc plus rien ignorer d'éventuels faits délictueux. Celui-ci déclarera : *"Le personnel nous a fait part de certaines choses. Encore nous aurait-il fallu des preuves. Mais de toute façon, ce genre de choses n'est pas de notre ressort*".

(…) Le 11 septembre, le journal L'Ardennais annonce que "*dans une lettre adressée cette semaine au représentant de l'Etat, aux parlementaires et aux élus locaux, les UD CGT, CFDT, FO s'inquiètent de l'avenir de Thomé-Génot et insistent sur les questions sans réponse des représentants du personnel d'ATG sur la stratégie et les moyens des actionnaires majoritaires*".

(…) Le 21 septembre, une réunion entre les élus et les UD se tient à la mairie de Nouzonville. Les élus adressent un courrier à la préfète pour lui demander une entrevue.

(…) Le jour de la liquidation, le 24 octobre, Greg Willis a pris la poudre d'escampette.

(…) Cette affaire n'a pas non plus mis en lumière une claire volonté des autorités de l'Etat de demander des comptes aux dirigeants d'ATG ou alors de les demander trop tard, c'est à dire lorsque leur présentation n'est plus assurée.

On peut s'étonner à ce sujet de la différence de traitement que l'on a pu observer entre la responsable d'un réseau de soutien aux réfugiés qui fut mise en garde à vue alors qu'habitant depuis longtemps les Ardennes, elle ne risquait pas de quitter le département et l'équipe de Catalina qui ne subit jamais le même sort et put quitter la France sans encombre.

Tous les éléments que nous avons exposés dans ce dossier démontrent la légitimité de la lutte des salariés de Thomé-Génot face à des pouvoirs publics qui ont laissé faire une opération de vampirisme industriel sous prétexte de non ingérence dans la gestion d'une entreprise.

Aujourd'hui les salariés et les contribuables paient à la place des dirigeants défaillants repartis près de leur île de Catalina…

Ce dossier peut être commandé à l'UD Solidaires 2 bis avenue Charles Boutet Entrée E 08000 Charleville-Mézières contre un chèque de 5 euros pour couvrir les frais d'impression et de port.

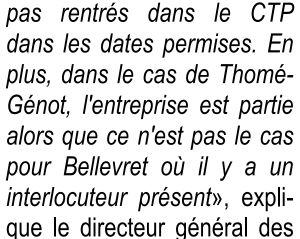
SOCIAL

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Le tribunal de commerce de Saint-Quentin a placé **la société Decossin à Saint-Quentin** en liquidation judiciaire. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de menuiserie PVC et aluminium. Au moment de la mise en redressement judiciaire, le 7 juillet 2005, une trentaine de salariés était employée sur le site. Depuis, plusieurs vagues de licenciement, dont une en date du 25 octobre, ont réduit ce chiffre à onze salariés. Ceux-là travailleront jusqu'au 30 novembre afin d'assurer les commandes en cours, mais à la fin du mois, toute activité aura cessé.

- Tasq à Saint-Quentin : les salariés occupent leur usine depuis le 27 octobre, date de la mise en liquidation judiciaire. Les salariés, qui ont reçu leur lettre de licenciement, continuent à espérer une reprise d'activité par un entrepreneur.

- Les salariés de la **société Bellevret (Ardennes production),** spécialisée dans la fabrication de bennes et conteneurs, ont reçu, fin septembre, leur lettre de licenciement. Les salariés de Bellevret ont commencé à s'inquiéter dès le printemps dernier avec tout d'abord des retards répétés dans le versement des salaires. Et puis, il y a eu l'acquisition d'une unité de production en Ukraine avec quelque 64 salariés. Une réunion extraordinaire du comité d'établissement annonce de 23 licenciements dont treize à Givet (l'effectif total de l'unité givetoise). Le scénario de cette fermeture annoncée s'est poursuivi avec la réception des lettres de licenciement stipulant que «*les salariés sont dispensés d'effectuer leur préavis*». Alors que les Thomé Génot sont venus soutenir les licenciés de Bellevret en bloquant le carrefour de Chooz, la direction a envoyé une lettre aux licenciés. Le PDG rappelle que les licenciés ont refusé sa proposition du 17 novembre prévoyant entre autres une prime extra-légale de 140 euros par année d'ancienneté. «*Vous avez refusé cette ultime proposition exigeant sans condition 600 euros par année d'ancienneté. (…) En conclusion, j'ai décidé de revenir aux propositions approuvées par le CE du 19 septembre ne prévoyant pas le versement de prime extra-légale*». Les ex-salariés promettent de durcir le mouvement si une solution n'est pas trouvée pour sortir du conflit. «*Aujourd'hui, on est disposé à accepter le CTP dans les mêmes conditions que celui des Thomé-Génot. Parallèlement, nous réclamons une indemnisation auprès de Bellevret pour le préjudice moral subi à la suite de ce qui nous semble être une délocalisation et non pas un licenciement économique*». Tous restent maintenant dans l'attente d'une réponse de l'entreprise et des pouvoirs publics. La proposition de la communauté de communes et de la mairie de Givet auprès des pouvoirs publics à la mi-novembre afin que les Bellevret bénéficient du même dispositif que les licenciés de Thomé-Génot a échoué. «*Bellevret ne peut pas bénéficier du même dispositif. Pour en bénéficier, il faut que les salariés rentrent dans le contrat de transition professionnelle (CTP). Or, les licenciés de Bellevret ne sont pas rentrés dans le CTP dans les dates permises. En plus, dans le cas de Thomé-Génot, l'entreprise est partie alors que ce n'est pas le cas pour Bellevret où il y a un interlocuteur présent*», explique le directeur général des services du conseil général. Même refus du conseil régional et de l'Etat. Dans l'entreprise, les salariés occupent désormais les lieux en deux temps avec une équipe du matin et une équipe du soir en bloquant les issues et le matériel d'environ 200.000 euros. Les licenciés continuent, eux, de prendre leur mal en patience dans cette affaire qui traîne maintenant depuis huit mois.



- C'est officiel, après presque un an d'incertitudes et de rumeurs, la direction de **Delphi** a annoncé le 7 novembre la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi concernant 106 personnes. L'échéance finale est arrêtée au 30 novembre 2007. La réduction d'effectif à l'usine de **Donchery**, spécialisée dans la sous-traitance automobile, fait suite à la «délocalisation» en Pologne et au Mexique de la production d'évaporateurs. Parmi les 106 employés du secteur évaporateur, douze ont déjà fait l'objet de reclassements extérieurs, trente devraient bénéficier de départs en préretraite conformément à l'accord de méthode négocié. Reste encore la possibilité de reclassements internes. «*S'il n'y a pas assez de départs volontaires, chaque salarié touchera 55.000 € de préjudice pour licenciement*». L'avenir est inquiétant pour l'ensemble des salariés du site, à savoir plus de 490 personnes et une soixantaine d'intérimaires, car l'usine est en attente de nouveaux contrats.

- Glaverbel à Donchery : ils se sont battus jusqu'au bout ! Les salariés licenciés percevront leurs salaires jusqu'au 31 décembre 2006, et les licenciements seront effectifs dès le 2 janvier 2007. Deux cellules de reclassement opèrent d'ores et déjà sur le site, les reclassements étant rémunérés à hauteur de 65 % du salaire brut de référence, avec l'attribution d'une enveloppe de 4000€ au titre de la formation, frais compris. Ceux qui souhaitent un reclassement dans une unité du groupe ou dans d'autres usines bénéficieront d'une prime de mutation, d'indemnité de changement de résidence et d'une prise en charge de leur déménagement. Dans le nouveau poste qu'ils occuperont, l'éventuel écart de salaire sera compensé durant trois ans. En outre, la baisse du revenu de leur conjoint sera prise en compte durant un an. Quand aux licenciés, ils percevront une enveloppe de 70.000 euros, quelle que soit la fonction occupée. Les 17 salariés âgés de plus de 55 ans, durant le temps d'application du PSE, auront le choix. Ou ils partent avec 70 % du salaire brut, conservent la mutuelle maison jusqu'à leur retraite ainsi que la couverture sociale, et touchent une indemnité de départ équivalent à cinq mois de salaire ; ou ils perçoivent une indemnité de licenciement de 60.000€. Ces acquis ne dissipent pas pour autant les inquiétudes quant au reclassement. D'autant que la moyenne d'âge de l'effectif est de 40 ans. Quelques sociétés locales ont proposé une trentaine d'emplois techniques.

- Désagréable surprise pour le personnel de la **SAS Transports Jacques**, PME de 25 salariés installée **à Vivier-au-Court**. Les salariés de ce dépôt ont, en effet, trouvé portes closes et, par conséquent, été empêchés de prendre normalement leur fonction. Quatorze camionnettes évacuées et les ordinateurs, le transpalette et du matériel de bureau portés disparus en un week-end. Cela sans le moindre mot d'explication et sans réunion préalable. La PME vivaroise était sous-traitant exclusif de GLS à Reims et travaillait pour Gefco et TNT. Le tribunal de commerce devrait prononcer la liquidation judiciaire de cette unité spécialisée dans la messagerie. Onze personnes se trouvent (a priori) licenciées sans trop savoir pour quelle raison valable. Alors que de l'autre côté, quatorze de leurs collègues ont été invités à démissionner de chez «Jacques» pour pouvoir être embauchés sur le champ chez «Yvois Monocolis» avec leur ancien patron.

- Une trentaine de salariés **de l'imprimerie Bourquin à Reims** se sont retrouvés pour dénoncer la suppression annoncée d'une dizaine de postes dans leur entreprise qui compte un peu plus d'une centaine de personnes. Dans une lettre adressée aux salariés, la direction évoque d'importantes difficultés économiques qui la contraignent à envisager notamment ces suppressions de postes ainsi qu'une modification de l'accord RTT en passant de 35 à 37 heures travaillés. Ces propositions devraient être soumises à une consultation des salariés.

- Deux des plus importantes coopératives laitières ont décidé de ne plus fournir l'usine **Nestlé de Challerange**. Une mauvaise nouvelle de plus qui inquiète sérieusement les syndicats. «*Sur les 77 tonnes de lait collectées par an, Fléville et Sainte-Menehould y participaient pour 40 tonnes. Cela nous fait perdre plus de 50% de nos approvisionnements en matière première. C'est tout de même pas rien ! La direction essaie de minimiser la chose mais le fait est là. Notre organisation du travail va être modifiée et l'usine ne tournera plus 7 jours sur 7 mais 6 voire 5. D'où une baisse des salaires qui pourraient être de 300 à 400€ par mois. Ca va faire un trou dans le budget des employés*». La direction de Nestlé a promis que l'emploi sera entièrement maintenu sur le site en 2007 (82 salariés). Lactalis, autre grand groupe agroalimentaire, et Nestlé sont toujours en pourparlers. Si un accord est enfin trouvé, Lactalis doit reprendre l'usine de Challerange en 2009, avec l'obligation de maintenir son activité durant deux ans. Mais après ?

- Le rachat de la **société laonnoise USC Europe** par le groupe **Impress** (un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros et qui compte approximativement 6 500 collaborateurs répartis sur 43 sites dans 17 pays -en Europe, en Amérique, au Japon et aux Seychelles -), avait suscité quelques inquiétudes dans les ateliers de cette unité de production spécialisée dans la fabrication de boîtiers aérosols qui emploie près de 240 personnes. Une soixantaine d'emplois pourrait quitter Laon. En cause, un redéploiement de la main d'œuvre vers d'autres sites européens du groupe.

- La société **Egi**, spécialisée dans la fabrication d'élévateurs à nacelles, qui emploie 59 personnes aux **Ayvelles**, est confrontée à d'importantes difficultés et l'entreprise pourrait faire l'objet d'un dépôt de bilan le 31 janvier. Après la perte d'un marché EDF en mai 2006, cela avait déjà conduit, dans un premier temps, au licenciement de huit personnes puis de cinq autres salariés. Le dépôt de bilan se traduira par «au moins» neuf licenciements supplémentaires

Grèves et arrêts de travail

- Une grande partie du personnel de **la résidence Jean d'Orbais, quartier Europe à Reims**, était en grève hier pour réclamer le maintien d'une prime octroyée l'an passé. Les grévistes dénoncent la disparition programmée d'une prime après que leur maison mère ait été scindée en deux début janvier : BTP retraite dont les salariés gardent la prime et BTP RMS (résidences médico sociales) dont Jean d'Orbais fait partie et où la prime disparaît.

- Débrayage dans les ateliers de **la blanchisserie Hyris à Courmelles**, près de Soissons. Un mouvement suivi par «60 % des salariés». Au cœur des revendications, les négociations salariales, engagées il y a plus d'un mois maintenant. «*Nous réclamons une augmentation de 2.75 %», alors que la proposition de la direction est «de + 1.8 %*». «*Après 32 ans de «boîte», je gagne 950 euros net par mois. Un salaire auquel il faut ajouter une prime de fin d'année de 879 euros brut*». Des salariés qui réclament par ailleurs «*un 13e mois, une prime d'ancienneté, une prime de repas, une prime de relais, une prime de production, une égalité de traitement entre tous les salariés de l'entreprise*». Avant de s'asseoir à la table des négociations, pour maintenir la pression, une partie des salariés a décidé de poursuivre la grève «*une heure par jour*».

- Une grève nationale était programmée à **La Poste**. **A Laon**, ils étaient une petite centaine à organiser un piquet de grève au niveau du bureau principal, à la gare. Parmi eux, beaucoup de facteurs notamment. Ceux entre autres qui vont devoir intégrer le centre de tri départemental dès la semaine prochaine. Un centre de tri qui cessera son -activité en 2009. «*La Poste a créé des super plates-formes à Creil et à Amiens censées garantir le J+1*». Pour eux, ce sera plutôt le contraire. Une lettre postée à Laon par exemple pour Laon fera un détour par Amiens. Ils rappellent que 166 personnes travaillent au centre de tri. «*Et pour elles, les possibilités de reclassement sont minimes.*» La Poste justifie la modernisation de l'outil industriel par le fait notamment que 46 % de son chiffre d'affaires courrier est déjà réalisé sur des marchés ouverts à la concurrence et que la totalité du marché sera ouverte à la concurrence à l'horizon 2009.

- La réforme de **l'AFPA**, association pour la formation professionnelle des adultes, continue de susciter des inquiétudes. Alors que les 300 salariés de l'organisme étaient réunis à Châlons-en-Champagne par la direction régionale, des représentants syndicaux ont brusquement exposé leurs revendications. Les perspectives d'évolution de l'AFPA jusqu'en 2011 ne leur conviennent pas au point. L'AFPA doit réaliser 70 M€ d'économie d'ici à 2009 afin d'affronter la concurrence du privé. Il ne devrait pas y avoir de licenciement mais des départs à la retraite non remplacés

- A l'appel de la CGT, des salariés de **France 3 Champagne-Ardenne** étaient en grève pour 24 heures. Les différentes éditions régionales et locales n'ont pas été diffusées, ni le midi ni le soir. Ce mouvement a pour origine «*le blocage salarial que subissent les personnels depuis dix ans et qui touche de plein fouet les bas salaires*». Le syndicat demande 150 € d'augmentation (hors cadres de direction), une réelle négociation des grilles ouvrières et le dégel du point d'indice, bloqué depuis 1997.

- Les salariés de la société **ISS hygiène services de** Saint-Léonard, prestataire de services en matière de dératisation, désinfection de colonne de vide-ordures, désinsectisation, assainissement, ont stoppé le travail. A l'origine de leur mouvement, l'application, par la direction, d'un accord national - datant de 2000 - modifiant la modulation des horaires de travail. Dans la foulée, les grévistes exigeaient le maintien du travail en binôme sur les engins. Accordés. Si la moitié des employés a alors repris le travail, huit d'entre eux ont décidé de poursuivre le mouvement de grève afin d'obtenir une augmentation de 100 euros par salarié. 5 jours plus tard, une réunion s'est tenue à l'inspection du travail à Reims. Une réunion soldée par un échec puisqu'aucun accord n'a été trouvé. «*Ils n'ont rien voulu entendre pour les 100 euros d'augmentation . Nous devrions reprendre le travail demain mais débattons pour envisager d'autres actions. Nous n'en resterons pas là !*».

- **Electrolux Revin** emploie près de 500 salariés et environ 200 intérimaires. L'usine a fabriqué l'année dernière 730.000 lave-linge. L'usine est paralysée hier par une grève surprise des ouvriers. La pomme de discorde : les négociations salariales. «*La direction nous a informés qu'elle nous accorderait une augmentation de salaire de 1,4 % à 1,6 % au lieu des 3,4 % d'augmentation générale réclamée. En plus, elle ne nous accorde que 450 euros de prime au lieu des 650 euros demandés*». Ils jugent «intolérables» que les salariés d'une filiale de l'usine à Senlis ont eu selon eux une augmentation de 2 % et une prime de 1.000 €. «*C'est nous qui produisons les machines, alors que les salariés de cette filiale qui regroupe des cadres, vendeurs et comptables ont obtenu une augmentation*».

En Bref

L'entreprise Métal Blanc condamnée en appel

L'entreprise ardennaise Métal Blanc de Bourg-Fidèle (08), une entreprise d'une quarantaine de salariés spécialisée dans le recyclage de batteries, a été condamnée en appel à 100.000 euros d'amende pour pollution au plomb entre 1996 et 1999, mais relaxée pour mise en danger de la vie d'autrui. Les riverains ont été déboutés. Ils avaient obtenu 577.000 euros de dommages et intérêts en première instance en avril 2005 à Charleville-Mézières. Ils en réclamaient deux millions. L'usine est placée sous surveillance judiciaire pendant cinq ans. L'entreprise a été relaxée pour mise en danger de la vie d'autrui par ses rejets de plomb et de cadmium, le délit le plus grave.
«*Il s'agit d'un phénomène de pollution massive de l'air, du sol et de l'eau avec des dépassements systématiques des seuils imposés*», avait conclu l'avocat général. Le magistrat avait relevé des concentrations de plomb alors dix fois supérieures aux normes fixées.
L'arrêt de la cour d'appel, dont les motivations n'ont pas encore été rendues publiques, confirme pour l'essentiel le jugement du tribunal correctionnel de Charleville, sauf pour les riverains, familles, éleveurs et agriculteurs qui se retrouvent privés de dommages et intérêts. La cour a ramené, par ailleurs, le délit de blessures involontaires sur deux salariés particulièrement atteints par un taux de plombémie excessif à une simple contravention dont elle a constaté l'amnistie.
«*C'est inacceptable. Dix ans de combat pour rien*» déclarait, la présidente de l'Association de protection et de défense de l'environnement de Bourg-Fidèle. La cour a pourtant maintenu les dommages et intérêts à son association - 1 euro - ainsi qu'à deux autres associations de protection de l'environnement. Selon elle, deux enfants souffrent de cancer, d'autres présentent des troubles du développement ou du comportement en raison des rejets toxiques. Le défenseur de plusieurs familles envisage la possibilité d'un pourvoi en cassation. Des procédures ont déjà été engagées par ailleurs devant la juridiction civile.
Le parquet s'est pourvu en cassation.

Le site de stockage de Soulaines dans l'Aube rejette des substances radioactives.

Selon le Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs (Cedra, à l'origine de l'étude), le site de stockage de déchets nucléaires de Soulaines dans l'Aube rejette des substances radioactives. «*Dès l'ouverture, on peut démontrer qu'il y a eu des rejets radioactifs liquides et gazeux. Dans l'enquête publique avant l'ouverture, on a vendu ce site à la population en lui certifiant qu'il n'y aurait pas de rejets radioactifs*». Le site de Soulaines a pris le relais en 1992de celui de La Hague pour le stockage des déchets de faible et moyenne activité. «*On voudrait calculer l'impact sanitaire du site de Soulaines. Or les chiffres de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, qui gère le site) ne sont pas exhaustifs. Il y a toute une série de points sur lesquels les informations ne sont pas correctes*», a indiqué l'auteur de l'étude, ingénieur en physique nucléaire et membre de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad). En mai, Greenpeace avait dénoncé «*une contamination non expliquée de la nappe phréatique sous le site de Soulaines*». Un responsable de l'Andra a répondu qu'il y avait «*des rejets mais en dessous des normes*». L'étude a été présentée à une commission du conseil régional de Champagne-Ardenne qui «*est d'accord pour poursuivre des études complémentaires sur le site de Soulaines*»

Du gaz radioactif s'échappe à Chooz

Durant une minute, du gaz radioactif, supérieur au seuil autorisé, s'est échappé d'une cheminée de ventilation, sur l'unité de production n° 1 de la centrale nucléaire de Chooz (Ardennes) le 21 novembre 2006. Cette fuite a été décelée durant la phase de refroidissement du circuit primaire, nécessaire avant toute opération de maintenance concernant le cœur de la centrale, sur une tuyauterie d'environ 50 mètres qui permet de réguler la température du réacteur. Or l'unité de production n° 1 était à l'arrêt pour permettre de recharger le combustible. «*L'estimation de la quantité de gaz rejeté correspond à 1/10.000e de la limite annuelle réglementaire*», informe dans un communiqué la centrale nucléaire de Chooz. La direction générale de l'autorité de sûreté nucléaire a commandité des analyses sur les eaux et les végétaux.

9.600 € de dommages et intérêts à quatre militants anti-nucléaires ?

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a réclamé, devant le tribunal de Bar-le-Duc, 9.600 € de dommages et intérêts à quatre militants anti-nucléaires, convaincus de violences et de dégradations volontaires au pénal, s'étaient vu infliger de six à dix mois de prison avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve en août pour avoir caillassé son site de Bure, où elle étudie la faisabilité d'un projet de stockage souterrain des déchets radioactifs de haute activité et à vie longue. Le directeur du laboratoire de l'Andra avait chiffré les dommages subis à 127.400 euros, dont 100.000 pour trente heures d'inactivité du site. Entre 50 et 70 manifestants du collectif Bure Stop protestaient devant le tribunal. Le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 15 janvier.

RESF Reims

En septembre 2007 s'est créé à Reims un Réseau Education Sans Frontières qui se réunit tous les 1er et 3ème vendredi du mois à 17h30 à l'Espace Claudel, 1 place Paul Claudel. Il s'occupe d'une dizaine de familles sans papiers dont les enfants sont scolarisés. Une de ces familles s'est fait interpeller de manière musclée pour être mise en rétention administrative à Oissel près de Rouen. Libérée par le juge des libertés et de la détention, elle a du être cachée pendant quelques temps et risque à tout moment une reconduite à la frontière. RESF a organisé un débat en décembre et une journée de solidarité à la Cartonnerie en janvier. Il participera en février à la manifestation pour la fermeture du centre de rétention de Oissel.
Pour infos complémentaires : http://resf.reims.free.fr

Fichage à l'Education Nationale

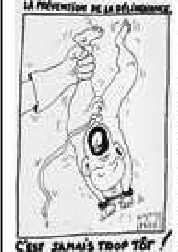
Rappelons brièvement que «base-élèves», est le nom choisi par le ministère de l'Education nationale pour baptiser son système de fichage informatisé de la maternelle au CM2. Il est expérimenté dans 21 départements et devrait être généralisé, par étapes, dans 3 ans, à l'ensemble du territoire. Toutes les données familiales, sociales, scolaires et identitaires des élèves seraient ainsi transmises par les directeurs d'école et arriveraient via Internet dans un fichier national partiellement accessible aux maires. Ce fichage rejoindrait donc la loi de la prévention de la délinquance qui devrait être votée en février.

Collectif marnais contre les dérives sécuritaires

Attention : enfants en danger !

Dans la plus grande discrétion, l'Education nationale est en train de ficher les élèves des écoles... « pour leur bien », évidemment...

Le logiciel « Base-élèves ». Le ministère de l'Éducation nationale met en place dans les écoles un traitement automatisé de données à caractère personnel nommé « Base-élèves ». L'objectif officiel est « d'apporter une aide à la gestion ». Toutes les écoles peuvent expérimenter volontairement ces fichiers. La généralisation est prévue d'ici trois ans.



Très souvent, vous, parents n'êtes pas prévenus de son existence et de son objectif : RENSEIGNEZ-VOUS !

Que contiennent ces fichiers ? Pour votre enfant : identité complète, scolarité antérieure (établissements, résultats, redoublement…), lien de parenté et profession des représentants légaux, absences, besoins éducatifs spécifiques (enseignements spécialisés, orthophonie, psychologue, psychomotricité… : données jusqu'ici confidentielles), situation et suivi social de la famille, santé, nationalité, langue maternelle et culture d'origine, date d'arrivée en France.

Qui a accès aux données ? Recteurs, inspecteurs, directeurs, maires… En effet, auparavant la transmission d'informations personnelles sur les élèves était laissée à l'appréciation de l'équipe enseignante, désormais, des cadres au plus près des sphères politiques, ainsi que les maires auront directement accès à certaines informations.

« Base élèves » désignera votre/vos enfants comme des « délinquants potentiels »

D'ores et déjà c'est un outil efficace pour traquer les enfants sans papiers. Dans le contexte actuel de chasse aux sans papiers, on devine l'utilité du système. Si ce n'est pour contrôler les populations étrangères en quoi la nationalité d'un élève et sa date d'arrivée en France intéresseraient-elles les équipes enseignantes ?

Ainsi l'Inspecteur académique des Pyrénées-Orientales a déclaré que ce sera « la plus grande source d'information sur l'immigration clandestine ».

Le contenu de ce fichier

Avec la base-élèves, nous sommes bien au-delà du souci de l'administration quant à l'amélioration de la gestion de l'école élémentaire. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire certains champs à renseigner comme : nationalité, date d'entrée en France, langue et culture d'origine, résultats scolaires, aides spécialisés reçues, absences, intervenants éventuels, situation familiale, santé,... Autant d'items qui montrent que la gestion des flux et des besoins éducatifs des enfants est loin d'être la seule raison de ce fichier. Là encore nous ne pouvons pas oublier l'obsession de contrôle des populations étrangères, qui plus est celles qui n'ont pas encore ou plus l'autorisation de séjour sur notre territoire. C'est d'ailleurs ce qu'a avoué l'inspecteur de l'Académie des Pyrénées-Orientales, où «base-élèves» est expérimentée depuis 2004, en reconnaissant «*être la plus grande source d'information sur l'immigration*».

Dans le contexte sécuritaire actuel où les amalgames :

- «familles issues de l'immigration» et délinquance,
- curiosité, jeux de découverte sexuelle et autres signes de vie des enfants de maternelle et déviances ou troubles mentaux,

la «Base-élèves» est d'autant plus dangereuse qu'elle centralise et croise des informations personnelles.

La résistance commence

Des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves, prennent des positions dans les conseils d'école, alertent les parents et organisent des actions contre ce projet. Cette information est aujourd'hui reprise par des collectifs anti-délation qui se sont créés contre les diverses lois ou projets Sarkozy. C'est ainsi qu'une quinzaine de directeurs/trices d'école d'Ile et Vilaine, département concerné par l'expérimentation, refusent de renseigner la base-élèves. Fin décembre, un inspecteur de l'Education Nationale a menacé une de ces directrices d'école d'une suspension totale du traitement et sa destitution de la fonction de direction. La gravité de cette menace en dit long sur les enjeux de ce fichage. Dans d'autres départements, des directeurs/trices d'école refusent de répondre à certains items, d'autres indiquent que tous ses élèves ont la nationalité française…

Pour plus d'infos : http://www.ldh-toulon.net

Base-élèves dans la Marne

L'inspection académique refuse de communiquer pour le moment la liste précise des écoles concernées par l'expérimentation de «base-élèves». A ce jour 192 écoles dans 90 communes sont concernées dans le département. Au 1er décembre, 11800 élèves auraient été fichés.

Alors que faire lorsque le fichage de votre enfant a été fait par un directeur/trice d'école ??

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez l'école.

L'information en direction des parents n'est pas assurée pour l'instant par la FCPE, et encore moins par le syndicat majoritaire chez les instits le SNUIPP mais par le «***Collectif marnais contre les dérives sécuritaires».*** Ce collectif est en train de distribuer devant les écoles un tract d'informations. Il reçoit un bon accueil et certains parents font circuler ce tract.

Il faut espérer que la résistance va naître à la base car les responsables marnais nient actuellement toute la dangerosité de ce fichier. En effet, le collectif marnais contre les dérives sécuritaires a organisé une réunion où étaient invitées toutes les organisations syndicales de l'Education nationale, les fédérations de parents d'élèves et les organisations familiales. Seul s'est déplacé le responsable du SNUIPP. Ce syndicat marnais (contrairement à d'autres départements) a confiance en base-élèves et reprend à son compte la propagande de l'inspection académique qui dit que ce fichier va permettre de mieux gérer les flux d'élèves. Cet imbécile ne s'est même pas aperçu que ce fichier, d'un simple point de vue corporatiste qui est d'habitude le sien, va permettre de gérer au plus près les fermetures de classe !

Hé oui, les bureaucrates ne changeront pas ! Ils ne bougent que lorsque la base rue dans les brancards … et encore, bouger est un bien grand mot pour ceux qui sont englués dans la cogestion avec l'administration.

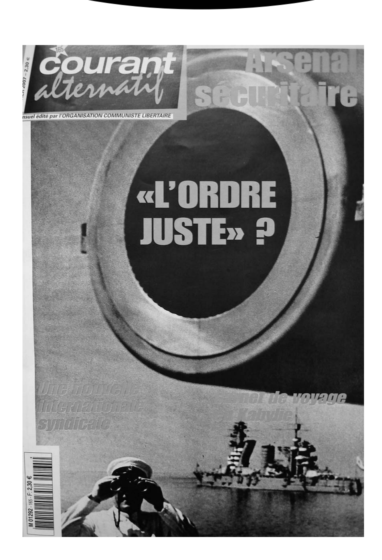
JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore BP 1213

51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h
sur Primitive ,
92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur
l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis,
de 16 h à 20 h,
au 51 rue Landouzy, Reims